

**CLEDER - CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2009 – N°6**  
**Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse**

**ORDRE DU JOUR**

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

- 1-1 Rapport annuel d'activités de la Communauté des communes de la Baie du Kernic
- 1-2 Dénomination de voie – secteur de Mestiouall

**2- VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE**

- 2-1 Charte des associations
- 2-2 Attribution de subventions

**3- URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 3-1 Agenda 21 – Présentation et lancement de la démarche
- 3-2 Acquisition matériel pour désherbage alternatif – demandes de subvention
- 3-3 Demande d'acquisition d'une portion de voirie à Kerfissien

**4- QUESTIONS DIVERSES**

---

En début de séance nous était présenté le compte rendu de la séance du 25 mars 2009. Nos arguments et nos démonstrations n'ayant pas été assez pris en compte, **nous avons voté contre.**

**1 - ADMINISTRATION GENERALE**

**1-1 Rapport annuel d'activités de la Communauté des communes de la Baie du Kernic**

Monsieur le Maire informait le conseil que les deux rapports de la CCBK, l'un portant sur le rapport d'activités annuel et l'autre sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, sont consultables en mairie et ont été transmis au représentant de l'opposition. Il s'agit là d'une simple information qui ne donne pas lieu à vote.

**1-2 Dénomination de voie – secteur de Mestiouall**

Monsieur le Maire nous faisait part du souhait des habitants du secteur de Mestiouall concernant la dénomination d'une voie les desservant. Leurs suggestions portaient sur deux noms : « Impasse Grand champ » ou « rue des Chardons bleus ». Après réflexion et **à l'unanimité le conseil validait** le choix « rue des Chardons bleus »

**2 – VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE**

**2-1 Charte des associations**

Madame l'adjointe à la vie associative nous présentait la future charte des associations. Il faut ici souligner que, suite à la réunion de commission, quelques remarques faites par l'opposition ont été prises en compte. Madame l'adjointe nous rappelait qu'il s'agissait d'une promesse électorale et que de toute façon cette charte permettra un meilleur fonctionnement malgré plusieurs contraintes pour les associations. Pour elle, il ne s'agit en fait que de mettre un règlement sur l'existant.

André Méar intervenait alors et faisait part de plusieurs remarques :

**Première remarque** : « étant président depuis une dizaine d'années, je n'ai pas eu besoin d'attendre la mise en place d'une charte pour apprendre à fonctionner avec les différents services municipaux ».

**Deuxième remarque** : notre interrogation nous porte aussi vers l'article 1 paragraphe F à savoir : « *les associations à caractère politique ne sont pas concernées par cette charte* ». Cette ligne s'adresse-t-elle exclusivement à Cléder en avant ? De plus, à terme, y aura-t-il obligation de signature de la charte pour pouvoir continuer à bénéficier des locaux, du matériel et de l'accès aux subventions ? Alors, comment Monsieur le Maire, l'association Cléder en avant fera-t-elle à terme pour pouvoir exister sur la commune ? Madame l'adjointe et Monsieur le Maire nous répondaient qu'il n'y a aucune obligation à signer cette charte. Les principes de fonctionnement actuels perdureront.

**Troisième remarque** : André Méar tenait à faire remarquer que lors de l'élaboration de la charte, ni l'OCA ni les présidents d'associations n'ont été informés. Où est la concertation ? Où est la transparence ? A quand une charte élaborée par les utilisateurs ?

**Quatrième remarque** : il y a aussi dans cette charte un article concernant la communication où il est clairement écrit que l'adjointe à la vie associative se réserve la possibilité en fonction de différents critères (quels sont-ils ?) de modifier tout ou partie d'un article après contact avec l'association visée. Cela ne ressemble-t-il pas à de la censure ?

Pour nous, exclus de la possibilité d'adhérer à cette charte, les choses sont fort simples. **Nous nous sommes abstenus** laissant libre choix à chacune des associations de signer ou non cette charte.

## **2-2 Attribution de subventions**

Madame l'adjointe à la vie associative nous énonçait le montant des subventions aux associations clédéroises et extérieures proposées au vote pour l'année 2009. Nous n'énumérons pas ici les montants pour les associations, il en a déjà été fait par ailleurs un large écho.

André Méar faisait remarquer qu'auparavant il était bien plus facile de porter un jugement sur les attributions de subvention car figurait dans les documents transmis pour le conseil le montant demandé par chaque association. Il est aussi à noter que le montant général des subventions est en 2009 de 110000€ contre 112000€ en 2008 et 126000€ en 2007. De notre point de vue, ces simples chiffres laissent apparaître une perte de vitalité des activités associatives sur la commune.

Ayant été contactés par l'association Environnement et Patrimoine, nous décidions de demander une augmentation du montant de leur subvention. Cette association dont les travaux réalisés sur le domaine communal et pour le bien commun sont aujourd'hui reconnus de tous.

Monsieur le Maire nous répondait que tout cela serait réétudié et rediscuté avec la dite association.

**Nous avons donc voté pour** l'ensemble des subventions aux associations **excepté** pour la subvention de l'association Patrimoine et Environnement pour laquelle nous attendons les arbitrages de Monsieur le Maire ou de Madame l'adjointe.

## **3 – URBANISME – ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **3-1 Agenda 21 – Présentation et lancement de la démarche**

Monsieur l'adjoint au développement durable nous annonçait le lancement officiel de l'Agenda 21 de la commune de Cléder.

Après une présentation des enjeux de la démarche, il passait la parole aux représentants du cabinet choisi pour la réalisation de l'Agenda 21. Il est à noter que cette démarche s'étalera sur une période de deux ans, le coût de la démarche étant de 48900€ plus une tranche supplémentaire de 16000€. Des subventions sont espérées de la part du Conseil Général, de la DIREN, de la Région Bretagne et du Pays de Morlaix.

André Méar prenait alors la parole et faisait remarquer l'intérêt général de la démarche. Il sera intéressant, Monsieur le Maire, à terme, de voir tout ce que vous mettrez dans cet Agenda 21. Ne sera-t-il pas plus facile de le créer que de le mettre en oeuvre ?

Monsieur l'adjoint au développement durable tenait à nous apporter un exemple concret : en effet il existe de nombreux batiments communaux dont le moyen de chauffage est l'électricité. Il prenait pour exemple la mairie actuelle où tout a été pensé en vue des économies maximales d'énergie et à l'opposé la Maison des associations où le système de chauffage après une vingtaine d'années d'utilisation ne donne plus satisfaction. Voilà nous dit Monsieur l'adjoint un exemple de travaux qui pourrait s'inscrire pleinement dans l'Agenda 21.

André Méar tenait alors à lui faire remarquer que s'il s'agit simplement de faire changer les radiateurs il n'y a pas forcément lieu de rentrer dans une telle démarche.

Il nous était répondu que nous étions réducteurs et qu'il s'agissait là d'un exemple parmi mille autres.

Alors, Monsieur l'adjoint, encore 999

Le lancement et la présentation de l'opération ne donnaient pas lieu à vote.

### **3-2 Acquisition matériel pour désherbage alternatif – demandes de subvention**

Monsieur l'adjoint aux travaux nous expliquait qu'il ne sera plus possible dans les années à venir d'avoir recours aux produits phytosanitaires pour effectuer le désherbage communal. A partir de là, la municipalité a souhaité prendre les devants et ceci en partenariat avec le syndicat de l'Horn. Un plan de désherbage communal a été réalisé et aujourd'hui deux appareils sont en instance d'acquisition pour ces travaux. Il s'agit de deux machines d'un coût de 9000€ environ.

André Méar tenait à faire remarquer que, comme il existe une concertation avec le syndicat de l'Horn, il aurait été plus judicieux de continuer la dynamique dans le cadre du syndicat. Celui-ci en effet possède le personnel et les compétences pour mener à bien tous ces futurs travaux. Pourquoi un tel investissement pour la seule commune de Cléder ?

Nous avons voté pour les demandes de subvention.

### **3-3 Demande d'acquisition d'une portion de voirie à Kerfissien**

Madame l'adjointe à l'urbanisme nous informait du souhait d'une personne d'acquérir une portion de terrain communal près de la place du Port. Elle nous rappelait seulement que cela serait réalisé après enquête publique. Nous avons voté pour.

## **4 – QUESTIONS DIVERSES**

Anne Cormier conseillère municipale tenait à informer le conseil de l'état déplorable de l'éco point situé près de l'école Per Jackes Hélias. Elle émettait le souhait que cet éco point soit déplacé vers un endroit où les risques pour les enfants seraient moindres. Elle ajoutait que cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des actions entreprises aujourd'hui par la commune de Cléder ( Agenda 21 ).

*La suite au prochain épisode...*

*« La lutte est dure mais pas triste »*

*Les conseillers de l'opposition municipale*

*André Méar*

*Gisèle Stricot*

*Jean-Paul Le Saint*

*Anne Cormier*

*Raymond Créac'h*

*Nathalie Le Gall*